

# Covid-19 : proposer une oxygénothérapie à domicile, une modalité adaptée pour certains patients

ACTUALITÉ PRESSE - Mis en ligne le 09 nov. 2020

9 novembre 2020

**En complément de ses travaux sur le suivi en médecine de ville des personnes infectées par le SARS-Cov-2 ou suspectées d'être contaminées, la Haute Autorité de santé publie des Réponses rapides sur la prise en charge à domicile de patients atteints de la Covid-19 qui nécessitent une oxygénothérapie. Elle y définit les critères d'éligibilité des patients, les conditions de la mise en œuvre de l'oxygénothérapie, le suivi et la coordination nécessaires pour garantir la sécurité des soins. Ce travail a été élaboré en collaboration avec les professionnels et les associations de patients.**

Parmi les malades atteints de la Covid-19, certains nécessitent une assistance en oxygène pour les aider à mieux respirer, on parle alors de patients oxygéno-requérants. Face à la reprise de l'épidémie de Covid-19 et de la très forte sollicitation des services hospitaliers, le ministère des Solidarités et de la Santé a saisi la HAS sur la possibilité de proposer à certains de ces patients une oxygénothérapie à domicile. La HAS publie aujourd'hui des Réponses rapides qui décrivent comment mettre en place une oxygénothérapie en dehors de l'hôpital. Elles répondent à la question : dans quels cas est-ce possible et pertinent de proposer cette modalité de prise en charge sans perte de chance pour le patient ? Et à quelles conditions ?

Comme toutes les Réponses Rapides élaborées par la HAS, les préconisations formulées sont susceptibles d'évoluer en fonction des nouvelles données scientifiques.

## **Des critères d'éligibilité et d'exclusion pour décider d'une oxygénothérapie à domicile...**

Pour la HAS, l'hospitalisation reste recommandée pour les patients à risque de faire une forme sévère de la Covid-19.

Toutefois la HAS considère qu'une prise en charge à domicile serait possible

pour deux types de malades : des patients qui ont été hospitalisés et dont l'état de santé permet d'envisager un retour à domicile avec un apport en oxygène nécessaire à leur prise en charge ; et exceptionnellement des malades dont l'état de santé permet une prise en charge initiale à domicile. Des critères d'éligibilité sont directement liés au patient et à son environnement : il doit être autonome, disposer d'un domicile salubre, avec la présence permanente d'un tiers, être situé à moins de 30 minutes d'un établissement de santé de référence disposant d'une structure d'urgence ou d'un SMUR de proximité. D'autres critères sont liés à l'objectif thérapeutique poursuivi : pour un patient sortant d'une hospitalisation, poursuite du sevrage d'oxygénothérapie avec un besoin < à 4 L/mn pour maintenir la saturation en oxygène ; pour un patient non hospitalisé, rétablir la saturation sanguine en oxygène (SPO<sub>2</sub>) au dessus de 92% au repos.

A contrario, les patients présentant un critère d'exclusion majeur sont exclus : ceux souffrant d'une pathologie chronique (diabète, insuffisance rénale) non stabilisée, d'une obésité morbide, les patientes enceintes... La HAS exclut également ceux cumulant au moins deux critères mineurs : un âge supérieur à 70 ans, une pathologie cardiovasculaire, une cirrhose, un diabète équilibré...). L'âge seul ne suffit pas à exclure un patient de ce dispositif.

La HAS rappelle que le choix d'une oxygénothérapie à domicile repose sur une décision partagée entre le patient et son médecin en lien avec le service de référence.

### **... et des traitements associés**

Dans ses Réponses rapides, la HAS définit également les traitements à mettre en place pour ces patients ainsi que la nature du suivi. En premier lieu, il s'agit d'assurer une hydratation et une alimentation équilibrée du patient. Le paracétamol est prescrit pour lutter contre la fièvre et la douleur. Les AINS ne sont, eux, pas recommandés. Le traitement médicamenteux repose aussi sur des anticoagulants en prophylaxie pendant 7 à 10 jours et sur les corticoïdes pendant 5 à 10 jours. L'antibiothérapie ne doit pas être systématique.

### **Une surveillance rapprochée par une équipe pluriprofessionnelle en lien avec une équipe hospitalière de référence**

L'objectif de l'oxygénothérapie est de maintenir une saturation sanguine en oxygène (SpO<sub>2</sub>) chez le patient à plus de 92%.

Dans le cadre d'un parcours de soins coordonné, cette prise en charge doit être assurée par une équipe pluriprofessionnelle avec un médecin généraliste pour la coordination de la prise en charge, un infirmier pour la surveillance et la dispensation des médicaments et un kinésithérapeute. Le prestataire d'oxygéno-

thérapie à domicile met en place et suit les dispositifs médicaux techniques (appareils d'oxygénothérapie).

La sécurité du malade doit être constamment vérifiée avec l'aide d'une personne de la famille, d'un aidant ou encore d'un professionnel de santé passant à domicile. Les solutions de télésurveillance doivent être utilisées lorsqu'elles sont disponibles car elles permettent une surveillance rapprochée du malade et une aide pour son entourage.

Enfin, et pour pouvoir réagir rapidement et hospitaliser le malade si son état de santé s'aggrave, ces professionnels doivent être en lien avec les unités hospitalières de référence. Le SAMU-Centre 15 est informé afin de créer une fiche d'alerte spécifique. La HAS a défini des signes d'alerte qui doivent conduire l'équipe intervenant à domicile ou le patient et son entourage à contacter sans délai le SAMU ou l'unité d'hospitalisation de référence.

La HAS recommande qu'une évaluation de cette pratique soit mise en place avec un suivi de l'ensemble de ces patients atteints de Covid-19 sous oxygénothérapie à domicile. Ce retour d'expérience permettra de faire évoluer au besoin ces réponses rapides.

## Nous contacter



Service presse

Florence Gaudin - Chef de service

Marina Malikité - Attachée de presse

Julia Vollerin - Attachée de presse

Nicolas Jacquemard - Attaché de presse

Tél : +33 1.55.93.73.18 / 73.52 / 73.55 (n°réservé aux journalistes)

**[contact.presse@has-sante.fr](mailto:contact.presse@has-sante.fr)**

**Nous contacter**

## Voir aussi

## RÉPONSES RAPIDES DANS LE CADRE DE LA COVID-19

09/11/2020

Prise en charge à domicile des patients atteints  
de la Covid-19 et requérant une oxygénothérapie

---

### Toutes nos publications sur

Aides techniques

COVID-19

Organisation des soins

Troubles respiratoires

Virus